

La Selarl MAKOSSO ORHON, comparant **M^e Harry ORHON**, Avocat au barreau du Val de Marne,
15 boulevard de Strasbourg 94130 NOGENT SUR MARNE T. 01.49.77.10.04

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur - A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de CRETEIL - Place du Palais - Rez-de-chaussée - bâtiment nord - Salle A, B ou J

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 À 9 H 30

Aux requête, poursuites et diligences du : Syndicat des copropriétaires de la Résidence « Le Bois Matar » sise 67 à 83 avenue du Président JF Kennedy - 94190 Villeneuve-Saint-Georges, agissant poursuites et diligences de Maître Béatrice Dunogué-Gaffié, es-qualité d'administrateur Judiciaire de la copropriété demeurant 23 rue d'Hauteville 75010 Paris. Désignée à cette fonction par ordonnance sur requête du Président du TGI de Créteil en date 16/04/2015 au visa de l'article 29-1 de la loi du 10/07/1965, prorogée à cette fonction suivant ordonnances rendues par le Président du TGI de Créteil en date de 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 puis du Président du TJ de Créteil en date des 12/05/2021, 5/04/2002, 13/04/2023, 20/03/2024, 09/04/2025 et 09/04/2026.

Ayant pour avocat **la Selarl MAKOSSO ORHON**, comparant **Maître Harry ORHON**, Avocat au Barreau du Val de Marne.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) **77 avenue du Président JF Kennedy**

Dans un ensemble immobilier cadastré section AL n° 252 pour une contenance de 1 h 08 a 71ca

LOTS N° 52 : Dans le bâtiment F, au rez-de-chaussée à droite de l'escalier, **UN APPARTEMENT de 50,47 m²**, composé : couloir, chambre, salle de bains avec WC, cuisine, séjour.

Et les 522/100 000^{èmes} des parties communes générales.

LOT N° 168 : Dans le bâtiment F, au sous-sol, **UNE CAVE** portant le numéro 52.

Et les 50/100 000^{èmes} des parties communes générales.

LES BIENS SERAIENT LOUÉS D'APRÈS LES SEULES DÉCLARATIONS DE L'OCCUPANTE.

MISE à PRIX : 45.000 €

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 4 500 €.
Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau du CRETEIL, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à NOGENT SUR MARNE, le 15 Juillet 2026 signé, **Maître Harry ORHON**

RENSEIGNEMENTS :

1°) La Selarl MAKOSSO ORHON, comparant **M^e Harry ORHON**, Avocat au barreau du Val de Marne, 15 boulevard de Strasbourg 94130 NOGENT SUR MARNE T. 01.49.77.10.04.

2°) M^e Grégoire AZZARO, membre de **JCD Avocats**, Avocat au Barreau de PARIS, 81 rue de Monceau 75008 PARIS - T. 01.56.59.29.45 de 10h à 12h.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL (RG N° 26/00034), et en copie au Cabinet de M^e Grégoire AZZARO.

Renseignements sur sites Internet : **www.licitor.com** et **www.avoventes.fr**.

VISITE SUR PLACE LE JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 À 9 HEURES 30